

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À RIMOUSKI

**RAPPORT SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES DE
BACCALAURÉAT EN ENSEIGNEMENT EN ADAPTATION SCOLAIRE ET SOCIALE – 7080
CERTIFICAT EN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME - 4065**

NOVEMBRE 2022

DÉCANAT DES ÉTUDES

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce document est une présentation synthétique du processus d'évaluation périodique des programmes de Baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (7080) et de certificat en trouble du spectre de l'autisme (4065). La diffusion des résultats de l'évaluation de ce programme sur le site Web de l'université met à la disposition du public l'information pertinente quant à ce processus et à la qualité des programmes. Il s'agit de plus de répondre à l'une des exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR (C2-D11) et de la *Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants*, adoptée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) et maintenue par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI), organisme qui a succédé à la CREPUQ.

La *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR prévoit un processus en quatre étapes :

- Dépôt d'un rapport d'autoévaluation, sous la responsabilité du conseil de module ou du comité de programme, qui s'appuie sur une analyse des statistiques d'admission et de diplomation et les résultats d'une consultation auprès des personnes impliquées dans le programme (corps enseignant et professoral), personnes étudiantes et diplômées, ainsi que du milieu socioéconomique lié au domaine d'études;
- Dépôt d'un rapport d'expertise externe, effectuée par trois personnes expertes du domaine, dont deux universitaires non rattachés à l'Université du Québec et une personne issue du milieu socioéconomique, qui s'appuie sur la lecture du rapport d'autoévaluation et les résultats de discussions avec les personnes impliquées dans le programme;
- Dépôt d'un rapport d'évaluation institutionnelle par les pairs, effectuée par un comité interne (CIÉP) composé de six personnes professeures de l'UQAR et présentant une synthèse et une appréciation générale des processus et des résultats de l'autoévaluation et de l'expertise externe;
- Dépôt de l'avis du doyen ou de la doyenne à la Commission des études de l'UQAR concernant les suites à donner au processus d'évaluation périodique.

Ce document est constitué de certaines parties des différents rapports écrits dans le cadre de l'évaluation périodique de ce programme. Le texte peut avoir été remanié pour les fins du présent document.

BRÈVE PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale est offert à l'UQAR depuis 1973 (alors sous le nom de programme de Baccalauréat en enfance inadaptée). La formation était alors offerte au campus de Rimouski, dans le cadre d'un programme de 1^{er} cycle de trois ans, menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement. Le programme change de nom pour celui qui est encore utilisé aujourd'hui en 1980. À partir de 1998, le programme est offert

au campus de l'UQAR à Lévis. Depuis, les deux campus se partagent le programme et offrent les mêmes contenus de cours.

Dans son rapport annuel de 1998-1999, le CAPFE accorde un agrément partiel à l'UQAR pour le programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (jusqu'en 2002). Si le CAPFE souligne l'équilibre et la polyvalence du programme, il recommande d'y ajouter des cours en sciences humaines, en arts et en technologies de l'information. Peu après, le ministère de l'Éducation (MÉQ) publie de nouvelles orientations pour la formation à l'enseignement et les compétences professionnelles attendues au terme de la formation initiale (2001). L'établissement de ces balises a conduit le CAPFE à convier les établissements universitaires d'harmoniser leurs programmes de formation à l'enseignement avec celles-ci, ainsi qu'avec les principes et contenus du nouveau programme en adaptation scolaire et sociale alors en implantation dans les écoles québécoises.

À la suite, un nouveau programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale a été offert à l'UQAR en 2002, en cohérence avec le référentiel de compétences professionnelles pour la formation à l'enseignement. Ce dernier s'échelonne sur quatre ans, comptant 120 crédits, et inclus des périodes de stage. Lors de l'évaluation effectuée par le CAPFE en 2011, le comité interrogeait le nombre important de cours offerts en tutorat dans le cadre du programme de baccalauréat, ce qui a amené le conseil de module à réviser l'offre de cours pour limiter les cours offerts en tutorat et en privilégiant une offre de cours biannuelle.

En parallèle, à la suite d'une demande de l'Association Action Autisme et TED de la Haute-Côte-Nord-Manicouagan, le programme de certificat de premier cycle en troubles envahissants du développement (4015) est offert à partir du trimestre d'hiver 2008. Il change de nom en 2013 pour celui de Certificat en trouble du spectre de l'autisme (4065). Ce programme est offert à cinq points de service du territoire de l'UQAR (Baie-Comeau, Beauce, Îles-de-la-Madeleine, campus de Lévis et campus de Rimouski).

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Ce processus d'évaluation concerne le programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (BEASS) (7080) ainsi qu'un certificat de premier cycle qui y est rattaché au module, soit le certificat en trouble du spectre de l'autisme (4065). Il couvre la période de l'automne 2008 à l'automne 2020.

La Commission des études, lors de sa réunion du 5 novembre 2019, approuvait l'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale (BEASS) (résolution CE-555-7039). Un comité d'autoévaluation du programme a été formé par le conseil de module lors d'une réunion tenue le 29 janvier 2020 (résolution EASS-272-188R2), et il a été convenu de procéder parallèlement à l'autoévaluation du certificat de premier cycle en trouble du spectre de l'autisme, créé en 2007. Entamé en 2019, il importe de mentionner que ce processus d'évaluation s'est effectué dans le contexte de la pandémie de Covid-19. À cet effet, la collecte des données par questionnaires, concernant la satisfaction des personnes étudiantes, diplômées ou impliquées dans le programme, qui devait avoir lieu en 2020 a été retardée et s'est déroulée en 2021. Cette situation explique que le processus d'évaluation se soit déroulé sur une période légèrement plus longue que celle qui est habituellement prévue, et ce malgré l'absence

de recours à un comité d'experts externe. Le comité d'autoévaluation a déposé ses rapports d'autoévaluation en septembre et octobre 2021.

Puisque le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) procède à l'évaluation périodique des orientations du programme de baccalauréat, il a été convenu par le décanat des études de l'UQAR que le rapport de la visite de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement déposé le 23 février 2018 par cet organisme fasse office d'expertise externe dans le processus d'évaluation périodique. La visite d'évaluation effectuée par le CAPFE s'est déroulée en octobre 2017. Quant à l'évaluation par le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP), le rapport a été déposé le 14 avril 2022.

Le rapport d'autoévaluation du baccalauréat a été adopté par le conseil de module le 10 novembre 2021.

Le rapport d'autoévaluation a été adopté le 10 novembre 2021 par le conseil de module (résolution EASS-283-195R1). Le rapport d'expertise externe a été reçu favorablement par ce dernier le 25 mai 2022 (résolution EASS-288-94S1), ainsi que le rapport du CIÉP, aussi le 25 mai 2022 (résolution EASS-288-94S1), mais en mentionnant leur désaccord relatif à la recommandation du CIÉP ayant pour objet la sollicitation d'une expertise externe autre que celle du CAPFE. Quant au secteur disciplinaire des sciences de l'éducation, un avis favorable a été donné relativement aux trois rapports le 11 mai 2022 (résolution SDÉ-16-54).

Finalement, l'avis de la doyenne et le dossier d'évaluation périodique du programme ont été présentés à la Commission des études le 7 juin 2022 (résolution CE-582-7518).

SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ÉVALUATION¹

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION²

Le rapport d'autoévaluation respecte les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* de l'UQAR. Une présentation générale de l'évolution et de la structure du programme est d'abord proposée, incluant les conditions d'admission. Les ressources (humaines, physiques, matérielles, documentaires, de soutien aux étudiantes et aux étudiants et financières) sont présentées, ainsi que l'évolution de la population étudiante (admission, inscription, diplomation). Finalement, l'autoévaluation repose sur une analyse des résultats d'une consultation par questionnaires anonymes en ligne auprès des personnes étudiantes (n=128) et diplômées entre 2008 et 2020 (n=280), ainsi qu'auprès des personnes professeures et chargées de cours impliquées dans le programme (n=30). L'autoévaluation du programme repose sur l'analyse de sa pertinence, de sa cohérence, des méthodes pédagogiques et de l'enseignement, ainsi que la qualité de la gestion du programme.

¹ Le texte de cette partie est extrait du rapport du Comité institutionnel d'évaluation par les pairs, comité formé de personnes professeures de l'UQAR. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

² Le texte de cette partie est extrait partiellement du rapport d'autoévaluation rédigé par le comité d'autoévaluation mis sur pied par le conseil de module en enseignement en adaptation scolaire et sociale. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

Il ressort de cette analyse que l'effectif étudiant (à forte majorité féminin, soit plus de 96 % de l'effectif total) est relativement stable dans le programme, malgré une légère baisse, expliquée notamment par la baisse globale de l'effectif étudiant à l'UQAR et par la baisse démographique. Le taux de diplomation se maintient (autour de 75 %) et plus des deux tiers des étudiantes et des étudiants poursuivent leurs études jusqu'à la diplomation. La grande majorité des personnes diplômées ont obtenu leur diplôme au bout de 10 à 12 trimestres, ce qui est raisonnable compte tenu de la nature du programme (baccalauréat de 4 ans, pas de cours durant les trimestres d'été). La prolongation des études est causée pour plusieurs par l'échec du test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE), qui est obligatoire pour l'obtention du diplôme. Les déperditions sont plus fréquentes durant les trois premiers trimestres, après avoir effectué un ou deux stages dans le milieu. La deuxième année paraît aussi être un seuil important (obligation d'avoir terminé l'ensemble de la scolarité ainsi que le TECFÉE pour avoir accès au stage III, offert au cours de la 3^e année).

L'analyse des données issues des questionnaires fait ressortir certains éléments. D'abord, la pertinence du programme est évaluée positivement, mais les personnes diplômées s'avèrent un peu plus critiques. Par ailleurs, parmi les douze compétences professionnelles qui doivent être développées dans le programme, les personnes diplômées et étudiantes mentionnent être moins outillées pour trois d'entre elles : la planification pédagogique, l'évaluation des apprentissages et l'intégration des technologies dans l'enseignement et l'apprentissage. Concernant la cohérence du programme, c'est plus spécifiquement l'équilibre entre les connaissances théoriques et pratiques acquises durant le programme qui doit faire l'objet d'amélioration. Les personnes étudiantes et diplômées sont très satisfaites de la structure et de l'organisation du programme et des stages. Si le niveau de satisfaction par rapport aux cours du programme ou à l'enseignement est globalement positif, des redondances sont considérées être présentes, notamment en didactique du français. De plus, des contenus ou des cours optionnels sont jugés essentiels au programme, dont les problématiques (troubles de l'apprentissage, troubles de comportement, etc.) et les moyens d'intervention, l'éducation à la sexualité et le travail de l'orthopédagogue. Il est aussi suggéré d'offrir une meilleure préparation menant à la spécialisation en orthopédagogie. Concernant la qualité de la gestion du programme, le taux de satisfaction est aussi élevé, sauf en ce qui a trait à l'encadrement offert pour le choix des cours. En conclusion, les principaux points forts du programme sont l'expertise des ressources professorales et enseignantes, leur passion et leur dévouement, les effets positifs liés à l'implantation d'une approche-programme, la petite taille des groupes et la structure et l'organisation des stages. Les améliorations nécessaires concernent la présence de redondance entre certains cours, le peu de choix de cours et d'horaire (il est suggéré d'offrir plus de cours optionnels et davantage de cours d'été sous une forme intensive), la forte présence de cours en tutorat au profil secondaire au campus de Rimouski, et le manque d'expertise remarqué chez certaines personnes chargées de cours, conjuguée à des méthodes d'enseignement jugées moins efficaces. Il est aussi suggéré par les personnes ayant répondu aux questionnaires de favoriser des liens entre la théorie et la pratique qui sont spécifiques à l'adaptation scolaire et sociale. Finalement, il est suggéré de voir à conserver un certain niveau de rigueur au regard des exigences de réussite des cours afin d'améliorer la formation offerte ainsi que la valeur du diplôme.

À la suite de ces constats, le comité d'autoévaluation a émis **27 recommandations** relatives au programme de baccalauréat :

1. Puisque le curriculum de quatre ans est chargé, que des étudiantes et des étudiants souhaitent alléger certains trimestres de cours, il est suggéré de permettre des trimestres d'été, en déplaçant (ou permettant de suivre) certains cours concernant les fondements pédagogiques.
2. Puisque le plan de formation est chargé, que certaines étudiantes et certains étudiants souhaitent concilier travail et études, il est suggéré de réfléchir à différentes modalités d'offre de cours. Ces dernières pourraient proposer des cours durant le trimestre d'été, des cours de fin de semaine, des cours sous modalité hybride (en présence et à distance) ou bien encore des cours à distance selon des formules synchrone ou asynchrone.
3. Considérant que les étudiantes et les étudiants de première année ont peu d'expérience en stage, n'ont pas encore suivi de cours de didactique et qu'il leur est, par conséquent, plus difficile de faire des liens d'applications concrètes, il est suggéré de déplacer certains cours abordant des compétences transversales en pédagogie à un trimestre ultérieur dans la grille de cheminement.
4. Considérant le fait qu'au moins un quart des étudiantes et des étudiants optent pour le profil secondaire et éducation des adultes, et ce, sur les deux campus, il est recommandé que soit maintenue la possibilité d'effectuer les deux premiers stages à chacun des ordres d'enseignement afin que les étudiantes et les étudiants développent leurs intérêts et leurs compétences reliées à leur choix de profil.
5. Préparant à une formation à caractère professionnel, il importe de s'assurer de consolider le plus possible les liens théorie/pratique dans les cours, en rendant compte de l'implantation et des pratiques effectives des enseignantes et enseignants intervenant dans les différents programmes de formation (DEFI, CAPS, formation à un métier semi-spécialisé, formation générale en éducation aux adultes).
6. Préparant à une formation à caractère professionnel, il importe de s'assurer de consolider le plus possible les liens théorie/pratique dans les cours, en mettant en place des formules d'apprentissage variées et qui intégreront davantage les technologies de l'information utilisées dans les écoles et centres de formation où les étudiantes et les étudiants sont appelés à intervenir (ex. simulation d'enseignement, classe laboratoire, laboratoire didactique numérique, classe d'apprentissage active, clinique orthopédagogique, activités immersives).
7. En contexte d'approche-programme et considérant l'implantation d'un nouveau Référentiel des compétences prescrit par le ministère, il est recommandé que tous les plans-cadres des cours du programme soient mis à jour.
8. Puisque le français est primordial en enseignement, il est recommandé de renforcer la compétence en français oral et écrit des futures enseignantes et futurs enseignants, dès leur entrée au programme BEASS, en intégrant un cours obligatoire sur les fondements essentiels dans le domaine.
9. Puisque les populations d'élèves du programme BEASS auprès desquelles les étudiantes et les étudiants sont appelés à intervenir sont très variées et complexes, il est recommandé de développer des contenus de cours de didactique davantage spécifiques

- à la population des élèves dits handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.
10. Puisque les populations d'élèves du programme BEASS auprès desquelles les étudiantes et les étudiants sont appelés à intervenir sont très variées et complexes, il est recommandé de renforcer le domaine de la psychopédagogie dans le plan de formation du programme en intégrant certaines problématiques d'élèves qui sont très présentes dans le milieu scolaire.
 11. Puisque depuis 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a établi des contenus détaillés obligatoires en éducation à la sexualité aux ordres d'enseignement primaire et secondaire, il est nécessaire de former sur le plan didactique les étudiantes et les étudiants dans ce domaine. Conséquemment, il est recommandé d'ajouter, dans le plan de formation régulier du BEASS, le cours de Didactique de la sexualité.
 12. Puisque l'intervention auprès d'élèves en difficulté s'accompagne souvent de la mise en place de mesures et d'outils d'aide aux apprentissages, il est recommandé de rendre disponibles les outils d'aide technologique aux étudiantes et aux étudiants et de s'assurer que leurs usages soient abordés dans les différents cours.
 13. Puisque la planification est une des compétences professionnelles à développer et considérant les besoins exprimés par les diplômées, diplômés, étudiantes et étudiants, il est recommandé d'encourager les cours de didactique à accorder davantage d'importance à la planification à long terme.
 14. Puisque l'évaluation est une des compétences professionnelles à développer et considérant les besoins exprimés par les diplômées, diplômés, étudiantes et étudiants, il est recommandé d'encourager les cours de didactiques à accorder davantage d'importance aux différentes fonctions de l'évaluation, à l'exercice de l'évaluation et au développement d'outils d'évaluation.
 15. Puisque le recours aux technologies est au cœur du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2018), puisque les technologies sont de plus en plus présentes dans les écoles et les centres de formation, puisque les technologies peuvent contribuer à favoriser les apprentissages et varier les modalités d'évaluation, puisque l'intégration des technologies est une compétence professionnelle à développer qui nécessite des connaissances sur le fonctionnement et les usages des outils autant que des connaissances didactico-pédagogiques et considérant les besoins exprimés par les diplômées, diplômés, étudiantes et étudiants, professeures, professeurs et personnes chargées de cours, il est recommandé d'accroître la disponibilité des outils technologiques, de proposer des formations au corps professoral et d'encourager l'intégration des technologies dans les différents cours.
 16. Puisque plusieurs insatisfactions ont été exprimées par les répondantes et les répondants à l'égard des cours en didactique des arts, il est recommandé aux ressources professorales de ce domaine de poursuivre la réflexion déjà amorcée afin d'offrir des contenus de formation qui répondent aux besoins soulevés.
 17. Puisque le programme d'études Éthique et culture religieuse est actuellement en révision par le ministère de l'Éducation et que les thématiques abordées dans ce programme sont appelées à être modifiées, il est recommandé de revoir le descriptif du cours SCE 207 06

- Éthique, culture religieuse et vivre ensemble à la lumière des changements qui seront proposés.
18. Puisque plusieurs répondantes et répondants ont soulevé une certaine redondance entre les cours de didactique du français, il est recommandé que l'équipe de professeures et de professeurs impliqués en didactique et en orthopédagogie du français poursuive leur réflexion afin de départager les contenus de différents cours au programme BEASS.
 19. Poursuivre l'élaboration des plans-cadres par souci d'harmoniser les exigences liées à chacun des stages, de définir des thématiques obligatoires pour les séminaires (notamment, la préparation au marché du travail) et d'intégrer le nouveau référentiel de compétences.
 20. De favoriser la collaboration entre la superviseure ou le superviseur universitaire et l'enseignante-associée ou l'enseignant-associé, par la tenue d'une rencontre avant le début de chacun des stages et de formaliser la tenue de cette rencontre dans les plans-cadres.
 21. De revoir les outils d'évaluation selon le nouveau référentiel de compétences et selon une appréciation plus qualitative.
 22. Considérant le plus récent Référentiel de compétences professionnelles (ministère de l'Éducation, 2020) qui confirme le caractère initial de la formation de premier cycle et l'importance de la formation continue chez les enseignantes et les enseignants, il est recommandé de renforcer une culture du développement professionnel chez les étudiantes et les étudiants.
 23. Puisque des études de deuxième cycle sont préconisées pour intervenir à titre d'orthopédagogue et considérant que le programme du BEASS est un préalable à l'exercice de ce métier, il est recommandé de sensibiliser davantage les étudiantes et les étudiants à l'expertise qu'ils peuvent acquérir grâce à la poursuite de leur formation à la suite de l'obtention de leur baccalauréat.
 24. Puisque la proportion de cours offerts par des personnes chargées de cours est anormalement élevée, telle que soulignée par le CAPFE lors de sa dernière évaluation (2018), et qu'il y a, de surcroît, plusieurs cours devenus orphelins en raison de départs volontaires ou à la retraite, il est recommandé de procéder à l'engagement de professeures ou de professeurs dans les domaines prioritaires ciblés par les unités départementales des sciences de l'éducation.
 25. Il est recommandé d'entreprendre une réflexion avec l'administration de l'université et le syndicat des professeures et des professeurs pour trouver des façons de favoriser la rétention de ressources professorales dans les domaines d'expertise qui permettront l'acquisition de compétences essentielles par les étudiantes et les étudiants, puisqu'elles sont transversales dans le programme.
 26. Puisque les problématiques sont complexes dans le domaine de l'éducation, et ce, encore plus spécifiquement dans celui de l'adaptation scolaire et sociale, et que la collaboration est une compétence qui fait partie du Référentiel prescrit par le ministère de l'Éducation (2020), il est recommandé de favoriser une complémentarité d'expertises entre les ressources professorales intervenant dans le programme. Ceci peut se traduire en du co-enseignement où les ressources professorales se partageront l'enseignement de

contenus de cours. Ceci renforcerait la volonté de favoriser l'approche programme recommandée par le comité d'agrément des programmes.

27. Puisqu'il y a plusieurs programmes en éducation, que certains cours sont communs ou similaires et que l'équipe des professeures et des professeurs est restreinte, il est recommandé de prendre en considération le plan de formation des autres programmes afin de permettre à des professeures et des professeurs intéressés d'éviter de se placer en conflit d'horaire et, éventuellement, de pouvoir donner des cours dans plus d'un programme.

Concernant le programme de certificat en trouble du spectre de l'autisme, l'autoévaluation repose sur les statistiques associées à l'effectif étudiant, ainsi que les données issues de questionnaires auprès des personnes étudiantes (n=71) et diplômées (n=64). L'analyse suggère un niveau de satisfaction globale positif quant à la pertinence du programme et des cours, quoique ces personnes jugent que la part réservée aux interventions devrait être renforcée. Concernant la cohérence du programme, une certaine redondance est remarquée entre certains cours, au sujet notamment des caractéristiques des élèves TSA. Le niveau de satisfaction est élevé relativement à la qualité de la gestion du programme et de l'encadrement offert, sauf en ce qui a trait à l'information relative aux différents services offerts à l'université. Les modalités d'offre de cours sont aussi commentées, suggérant que certaines personnes étudiantes et diplômées souhaitent qu'il soit possible d'obtenir le certificat dans un délai plus court que trois ans. Les points forts du programme de certificat sont la qualité des ressources professorales et enseignantes, la possibilité de conciliation études et emploi et la qualité générale des cours offerts. Les points méritants une attention particulière sont la charge de travail et les redondances associées à certains cours, la faible présentation des interventions, l'inadéquation entre certains contenus de cours et la réalité des milieux professionnels, et les modalités d'offre de cours.

À la suite de cette analyse, le comité d'autoévaluation émet **7 recommandations spécifiques au programme de certificat en trouble de l'autisme** :

1. Considérant la variation dans la dispensation des cours selon les ressources, il est recommandé d'élaborer des plans-cadres afin d'éviter la redondance entre certains cours.
2. Considérant l'importance que le programme reflète l'évolution des connaissances dans le domaine des troubles du spectre de l'autisme, il est recommandé de revoir le contenu de certains cours afin de les actualiser davantage.
3. Considérant le fait que le certificat en trouble du spectre de l'autisme s'offre en formation continue et qu'il s'adresse à des intervenantes et à des intervenants en exercice, il est recommandé d'augmenter la part reliée aux pistes d'intervention. Il est également recommandé de favoriser davantage le volet applications pratiques dans les cours.
4. Considérant la grande variété des besoins des personnes répondant à l'autoévaluation du programme, il est recommandé d'actualiser la formule d'offre du certificat en trouble du spectre de l'autisme (ex. horaire).
5. Considérant les commentaires effectués par les répondantes et par les répondants dans le cadre du processus d'autoévaluation du programme, il est recommandé de revoir le cheminement dans le programme (durée, contenu).

6. Considérant les commentaires effectués par les répondantes et par les répondants dans le cadre du processus d'autoévaluation du programme, il est recommandé de faire le lien avec les cours du nouveau Programme court dédié à l'intervention auprès d'élèves ayant un TSA associé à un trouble de santé mentale, afin d'assurer une complémentarité entre eux.
7. Considérant les commentaires effectués par les répondantes et par les répondants dans le cadre du processus d'autoévaluation du programme, il est recommandé d'améliorer les informations relatives aux services offerts par l'université.

RAPPORT D'EXPERTISE EXTERNE³

L'expertise externe vise à obtenir l'avis de personnes expertes du domaine concernant la qualité du programme évalué. Ces personnes doivent se prononcer sur la pertinence des objectifs du programme, sur la qualité du programme et des apprentissages, sur la cohérence entre la structure du programme, le contenu des cours et les objectifs du programme, sur la qualité des ressources humaines, physiques et matérielles, et sur tout autre aspect propre au programme. Comme mentionné en introduction, puisque le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) procède à l'évaluation périodique des orientations du programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, il a été convenu par le Décanat des études de l'UQAR, en collaboration avec la direction du conseil de module que le rapport de la visite de renouvellement d'agrément des programmes de formation à l'enseignement déposé le 23 février 2018 par cet organisme fasse office d'expertise externe dans le processus d'évaluation périodique. La visite d'évaluation effectuée par le CAPFE s'est déroulée en octobre 2017. Quant à l'évaluation par le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP), le rapport a été déposé le 14 avril 2022.

Le rapport de la visite de renouvellement d'agrément concerne l'ensemble des programmes de baccalauréat en enseignement de l'UQAR. Les sources d'information sur lesquelles le CAPFE s'est appuyé sont les suivantes : le questionnaire rempli par l'instance de maîtrise d'œuvre, les questionnaires remplis par les responsables de chacun des programmes, les actions réalisées par l'Université en réponse aux conditions énoncées dans l'acte d'agrément des programmes, les actions réalisées à la suite des recommandations faites par le CAPFE lors de sa visite précédente, l'information recueillie auprès des différentes personnes rencontrées lors de la visite à l'UQAR effectuée en octobre 2017. Dans ce rapport, après une présentation des recommandations formulées lors de sa dernière visite datant de 2011 et les principales actions qui les ont suivies, le CAPFE se prononce sur la concertation et l'approche-programme, la langue d'enseignement orale et écrite, le développement et l'évaluation de cinq des douze compétences professionnelles visées par le programme, sur les retombées de la recherche menée à l'UQAR sur les programmes, la prise en compte des différentes orientations et politiques ministérielles, et les pratiques ou réussites particulières à l'UQAR au regard des programmes de formation à l'enseignement.

³ Le texte de cette partie est extrait partiellement du rapport de visite de renouvellement d'agrément rédigé par le CAPFE et déposé en février 2018. Certaines parties du texte ont été remaniées pour les fins du présent document.

Plus spécifiquement, au sujet du programme de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, le CAPFE souligne que la concertation dans le programme s'est solidifiée, et invite l'équipe-programme à poursuivre le travail en ce sens. Relativement aux compétences professionnelles évaluées, le CAPFE remarque qu'elles sont bien généralement bien intégrées au programme. Il souligne toutefois que des personnes étudiantes font part de lacunes en ce qui concerne les savoirs relatifs à différentes populations d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. De plus, des difficultés sont rencontrées par les personnes étudiantes lorsqu'elles doivent ajuster leur enseignement en fonction de situations réelles en formation pratique (stage).

À la suite de ces constats, le CAPFE formule **5 recommandations** qui concernent l'ensemble des programmes de formation à l'enseignement :

1. L'UQAR doit poursuivre le processus de réduction de la proportion de cours donnés par les personnes chargées de cours et continuer d'élaborer des moyens pour que ces dernières participent à la vitalité des programmes;
2. Le Comité de maîtrise d'œuvre du programme de formation à l'enseignement (CMOPFE) doit poursuivre ses efforts et veiller à une application uniformisée des critères d'évaluation de la qualité du français des personnes étudiantes, à l'écrit et surtout à l'oral, dans tous les cours et tous les programmes;
3. Les programmes doivent proposer aux personnes étudiantes plus d'occasions de piloter des situations de simulation auprès d'élèves et d'effectuer des allers-retours entre les stages et les cours à l'université, dans l'objectif d'atteindre deux objectifs : augmenter le temps consacré au développement de la compétence 4 et augmenter les liens pratiques avec les contenus enseignés dans les cours universitaires;
4. L'UQAR doit poursuivre ses efforts concernant le développement et l'évaluation de la compétence 8, notamment en ce qui concerne l'utilisation des technologies nécessaires à l'apprentissage des élèves. Le CAPFE suggère d'intégrer la technologie dans les cours didactiques;
5. Le CAPFE recommande que la compétence 12 soit abordée plus tôt dans les programmes, plus particulièrement avant le stage III.

Finalement, le CAPFE formule **1 recommandation spécifique au programme d'enseignement en adaptation scolaire et sociale** :

1. L'UQAR doit poursuivre la concertation autour des plans-cadres.

RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNEL PAR LES PAIRS

Le comité institutionnel d'évaluation par les pairs (CIÉP) a le mandat de se prononcer sur la qualité et la nature des bilans et des recommandations contenues dans le rapport d'autoévaluation et le rapport d'expertise externe. Le rapport propose une synthèse critique de tous les éléments du dossier d'évaluation périodique de programme et des recommandations formulées sur cette base.

Le CIÉP est d'avis que le rapport d'autoévaluation présenté répond tout à fait aux attentes prévues à la politique. Le rapport d'expertise externe (rapport du CAPFE) soulève certaines interrogations.

Concernant le rapport d'autoévaluation d'abord, le CIÉP souligne l'absence d'un portrait démographique détaillé des populations étudiantes des deux campus, qui aurait pu être instructif pour le module. D'autre part, il s'étonne de l'absence d'informations ou de discussion concernant les enjeux soulevés par l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de ces populations étudiantes. Concernant l'analyse des données recueillies avec les questionnaires d'autoévaluation, le CIÉP constate que les réalités des deux campus sont traitées indistinctement et certains éléments observés comme des faiblesses suscitent parfois peu d'analyse en tant que telle, ou dans quelle mesure ces éléments représentent des enjeux de premier plan. Concernant les recommandations émises par le comité d'autoévaluation, le CIÉP remarque que les enjeux didactiques y sont très présents, ainsi que le souci de rencontrer les exigences ministérielles relatives à l'approche-programme. Peu de moyens sont toutefois suggérés pour améliorer les compétences en français écrit et oral.

Le CIÉP affirme être perplexe relativement à la décision d'utiliser le rapport du CAPFE à titre d'expertise externe puisqu'il ne porte pas spécifiquement sur le programme évalué, ne vise pas les mêmes objectifs que ceux qui sont prescrits par la politique institutionnelle, et en raison du délai de deux ans existant entre la visite de renouvellement par le CAPFE et le démarrage du processus d'évaluation périodique du programme. Finalement, au sujet des éléments soulevés par le CAPFE, le CIÉP souligne l'absence de données pour mesurer l'évolution des compétences et de la performance en français des personnes étudiantes, ce qui constitue une limite à la remarque du CAPFE. D'autre part, le CIÉP remarque encore une fois l'absence de considération pour les enjeux soulevés par l'équité, la diversité et l'inclusion dans les commentaires du CAPFE relativement aux compétences professionnelles 1 et 12.

Au regard de ces constats et des recommandations formulées dans les deux autres rapports d'évaluation, le CIÉP fait **3 recommandations** :

1. Poursuivre les bonnes pratiques dans le programme, attesté par la grande satisfaction des personnes étudiantes et diplômées;
2. Porter une attention particulière à la qualité de la langue, qui représente l'un des socles de la formation à l'enseignement;
3. Pour les prochaines évaluations relatives aux programmes de formation à l'enseignement, un rapport d'expertise externe en bonne et due forme doit être commandé, en marge donc du processus d'agrément du CAPFE.

AVIS DU DÉCANAT DES ÉTUDES ET RÉOLUTION DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

L'avis de la doyenne des études fait état de principaux éléments soulevés dans les différents rapports d'évaluation. Il ressort des différents rapports la pertinence des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale et de certificat en trouble du spectre de l'autisme. En effet, le programme de baccalauréat s'appuie sur les orientations et

compétences professionnelles proposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES). Par ailleurs, le CAPFE souligne la pertinence de la prise en compte d'élèves en situation de handicap ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage présentant différents profils dans le cadre de l'intervention, qui se concrétise par deux cheminements au programme de baccalauréat offert à l'UQAR (préscolaire-primaire et secondaire-éducation des adultes). D'autre part, la qualité du programme de baccalauréat se constate dans l'appréciation générale de l'enseignement, dans le souci marqué d'implanter l'approche-programme et dans la présence et l'organisation des stages pratiques.

Certains aspects du programme sont mis en évidence dans ce présent dossier d'évaluation. Notamment, un des principaux éléments menant à l'abandon du programme de baccalauréat consiste en la difficulté de passation du test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFÉE). Les lacunes relatives à la communication orale et écrite en français sont aussi plus généralement soulignées, tant par les personnes diplômées et par les personnes enseignantes impliquées dans le programme de baccalauréat. Un autre aspect qui mérite d'être mis en lumière est le déséquilibre souligné concernant la présence de personnes chargées de cours impliquées dans le programme de baccalauréat (qui est proportionnellement importante par rapport aux personnes professeures) et le nombre de cours « orphelins » dans les programmes, c'est-à-dire qui ne se trouvent pas sous la responsabilité de personnes professeures.

Finalement, le Décanat des études prend acte de la réserve exprimée par le CIÉP concernant l'utilisation du rapport du CAPFE à titre d'expertise externe. Cependant, il fait rappeler que les programmes de formation à l'enseignement doivent se conformer aux exigences de cet organisme officiel. Lors de la visite du comité, les personnes impliquées dans le programme ainsi que les personnes étudiantes et diplômées participent au processus. De plus, la marge de manœuvre des directions de programmes en enseignement est grandement limitée par les exigences du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

En conclusion, la doyenne des études invite le conseil de module à :

1. S'approprier les recommandations des comités impliqués dans l'évaluation, notamment celles qui concernent :
 - a. La séquence et les modalités d'offre de cours (horaires, mode d'enseignement et trimestre d'été);
 - b. La consolidation des liens entre la théorie et la pratique (interventions en classe);
 - c. La consolidation de l'approche-programme, notamment entre les deux campus, et la participation effective des personnes chargées de cours dans les programmes évalués;
 - d. La mise à jour des contenus des programmes évalués, notamment la qualité de la communication écrite et orale en français dans le cadre du baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale, et pour tenir compte des besoins exprimés, du nouveau référentiel de compétences professionnelles du MÉES, ainsi que de la mobilisation des outils technologiques;
2. Maintenir ou renforcer les forces des programmes évalués, notamment la pertinence des stages pratiques dans les différents ordres d'enseignement et la présence des deux profils dans le cadre du baccalauréat, et la qualité de l'approche-programme mise en place;

3. Procéder à la création d'un comité de révision pour les deux programmes qui aura le mandat de proposer au conseil de module une révision des programmes en tenant compte des incidences à la fois universitaires et financières de chacune des modifications proposées;
4. Soumettre au Décanat des études les projets de révision dans un but d'accompagnement et de validation, et ce, préalablement à toute consultation externe ou encore à toute soumission à des instances pour approbation;
5. Soumettre, pour approbation par les instances concernées, les projets de révision de ces programmes d'ici la fin du trimestre de l'automne 2022, dans l'objectif d'une implantation dès l'automne 2023.

L'avis de la doyenne des études a été présenté lors de la réunion régulière de la Commission des études de l'UQAR le 7 juin 2022. Il a été résolu (résolution CE-556-7056) :

- De recevoir le dossier d'évaluation des programmes de baccalauréat en enseignement en adaptation scolaire et sociale et de certificat en trouble du spectre de l'autisme;
- D'inviter le conseil de module à procéder à la révision du programme, en tenant compte des rapports d'évaluation et de l'avis de la doyenne des études;
- D'inviter le conseil de module à présenter le dossier de révision des programmes à la Commission des études au cours du trimestre d'hiver 2023, au plus tard.